



Réunion de rentrée des Directeurs

Vendredi 1^{er} septembre 2023



Ecole élémentaire Ste Foy



I- Présentations

- 1- Direction Académique
- 2- Equipe de circonscription
- 3- Nouveaux directeurs
- 4- des stagiaires et néo titulaires
- 4- Circonscription

II- Carte scolaire

III- Pilotage

- 1- Circulaire de rentrée
- 2- Décret Directeurs
- 3- Evaluations nat CP-CE1 ; CM1
- 4- Evaluation d'écoles
- 5- Projets d'école et TBE

IV – PACTE enseignant

- 1- Personnes éligibles
- 2- Missions
- 3- Mise en œuvre
- 4- Application de gestion

V- EPS :

- 1- Sous le signe de l'olympisme
- 2- Evénements sportifs de la circo
- 3- Les intervenants en EPS
- 4- Natation
- 5- Nvelle Circ sortie scolaire

VI- Sécurité des écoles/Sécurité des élèves

- 1- PPMS
- 2- Plan de prévention de lutte contre les violences et le harcèlement

VII- Ecole inclusive

- 1- ULIS
- 2- UPE2a
- 3- Mission des enseignantes référentes
- 4- PIAL

VIII- PPCR : Protocole d'inspection

IX- Organisation du service

- 1- Election des représentants des parents d'élèves
- 2- Absences et congés

X- Formation continue

XII- Langues vivantes

XII- Échéances de début d'année



I- Présentations

1- de la DSDEN :

Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Bas-Rhin (DASEN) : **Monsieur GENEVIEVE Jean-Pierre**

➡
Directrice académique adjointe : **Madame BISTOS Valérie**

2- De l'équipe de circonscription



- | | | |
|--|-----------------------|--|
| • Inspectrice de l'Education Nationale | • CHARVET Cathy | • cathy.charvet@ac-strasbourg.fr |
| • Secrétariat | • WEBER Mailys | • ien.selestat@ac-strasbourg.fr |
| • CPC | • KESSLER A-Christine | • Anne-Christine.Kessler@ac-strasbourg.fr |
| • CPC | • ITENEY Bérangère | • berangere.iteney@ac-strasbourg.fr |
| • CPC 20 | • ZUGMEYER Bertrand | • bertrand.zugmeyer@ac-strasbourg.fr |
| • CPC TICÉ | • GRANDADAM Arnaud | • arnaud.grandadam@ac-strasbourg.fr |
| • Enseignantes référentes | • GOLDSCHMIDT Rachel | • referent67.sud3@ac-strasbourg.fr |
| | • CHEVALLIER Audrey | • referent67.sud7@ac-strasbourg.fr |
| • Coordinatrice territoriale DIAL | • ERARD Chrystelle | • coordopial.bassin-sud@ac-strasbourg.fr |

3- Des nouveaux directeurs



Pas de nouveaux directeurs cette année



4- Stagiaires et néo titulaires

Rappel sur le statut des stagiaires :

- Les **étudiants M1 et étudiants M2 non alternants** : stages accompagnés par les MAT et l'INSPE
- Les **étudiants M2 alternants à 33 %**(lundi et 1 mardi/3) , accompagnés par MAT et INSPE (+ 6H de formation circo), compléments de décharge directeur ou PEMF
- Les **PES à 50%** (jeudi vendredi): accompagnement PEMF et INSPE + 9H formation circo
- Les **PES à 100%**: accompagnement PEMF et INSPE + formation de 10 jours par l'EAFC
- Les néo-titulaires **T1 et T2** : accompagnement par les CPC, formation 18h circo
- **Nous signaler les écoles qui accueillent tous ces personnels particuliers afin de croiser nos données (réunion d'accueil T1 T2 à l'IEN le 13/09 à 9h).**

Type	Avec ou sans CRPE	Possibilités	Conditions d'exercice	Accompagnement	Certification
				- Tutorat - Formation	
Etudiants M1 (Master 1^{ère} année)	N'ont pas encore obtenu le CRPE	X	Stages d'observation et de pratique : 1 stage massé en novembre et 1 stage filé de janvier à mai (le vendredi)	- Accompagnement par MAT - Formation assurée par INSPE	X
Etudiants M2 (Master 2^{ème} année)	N'ont pas encore obtenu le CRPE	- Non-alternants - Statut étudiant	- Stage d'observation et de pratique renforcée - Le lundi	- Accompagnement par MAT - Formation assurée par INSPE	X
	N'ont pas encore obtenu le CRPE	- Alternants - Statut étudiant-contratuel	- Exercice à tiers-temps – 33% (Complément de décharges directeurs ou PEMF) - Le lundi et 1 mardi sur 3	- Accompagnement par MAT expérimenté - Formation assurée par INSPE + 6h animations pédagogiques (circonscription)	X
Professeur des Ecoles – Stagiaires (PES)	Sont lauréats du CRPE (session juin 2022)	- Titulaire d'un autre MASTER (ou titulaire du 3^{ème} concours, parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau et détachés d'une autre fonction publique) - Préparation d'un DIU (Diplôme Inter-Universitaire)	- Exercice à mi-temps – 50% - Le jeudi et le vendredi	- Accompagnement par tutorat mixte : PEMF / INSPE - Formation assurée par INSPE (50%) + 9h animations pédagogiques (circonscription)	Par IEN de circonscription
	Sont lauréats du CRPE (session juin 2022)	Titulaire d'un MASTER MEEF	Exercice à temps plein - 100%	- Accompagnement par tutorat mixte : PEMF / INSPE - Formation assurée par l'EAFC – 10 à 20 jours	Par IEN de circonscription

5- de la circonscription

La circonscription de Sélestat est constituée de :

35 communes

2 cantons : Marckolsheim-Sélestat, Mutzig

3 COMCOM : Villé, Sélestat, Marckolsheim

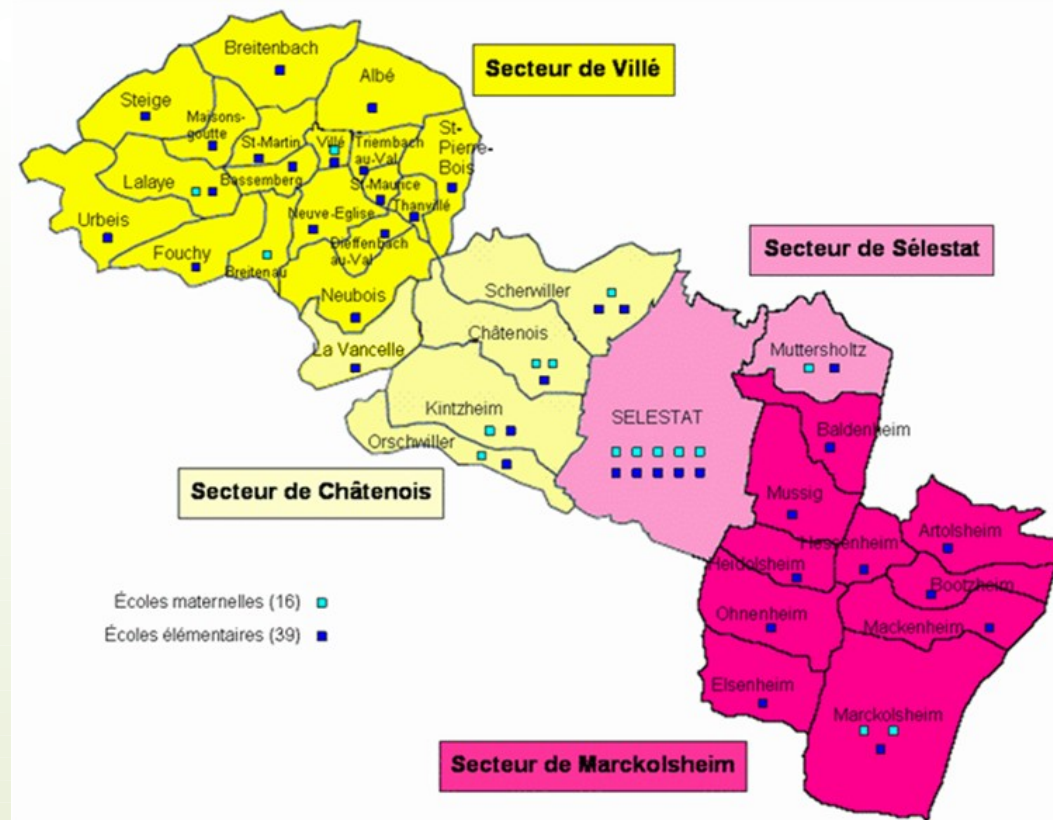
5 secteurs de collège

12 écoles maternelles

12 écoles élémentaires

20 écoles primaires

44 écoles au total



II- Carte scolaire

- Ecole(s)
- **EM Froebel**
 - -1 mono
 - +1 immersif
- **EM Scherwiller**
 - + 0,25 déch dir
- **EE Centre Scherwiller**
 - Ouverture d'une ULIS
- **EE Jean Monnet Sélestat**
 - Transfert d'un dispositif ULIS troubles spécifiques du langage depuis l'EE Jacques Sturm à Strasbourg
- **EE Ste Foy Sélestat**
 - +1 Bi
- **EE Quartier Ouest Sélestat**
 - -1 Bi
- **Mesure(s)**

- 
- Ecole(s)
 - EE Krafft Châtenois
 - EE Marckolsheim
 - RPI Maisongoutte/Steige
 - Ecole intercommunale Maisongoutte
- *Mesure(s)*
 - +1 Bi
 - -1 Mono
 - +1 Bi
 - -1
 - Ouverture d'une école intercommunale Maisongoutte regroupant les RPI de Breitenbach, Saint-Martin et Maisongoutte, Steige.
 -
 - 9 postes à la rentrée 2023 puis fonctionnement avec 8 postes
 -



III- Pilotage :

1- Circulaire de rentrée 2023

Une École qui instruit, émancipe et protège

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2318816C>

Voir également le dossier de presse du Ministre :

<https://www.education.gouv.fr/rentree-scolaire-2023-2024-dossier-de-presse-379077>



Une priorité absolue : faire de l'École un **espace protecteur pour les élèves et les personnels**

L'École est et doit être un espace protecteur qui permette à chaque élève de devenir un citoyen libre, éclairé, doté des mêmes droits et devoirs et conscient de faire partie d'une même

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- **lutter contre le harcèlement** sous toutes ses formes
- **lutter contre toutes les formes de pressions ou de prosélytismes et respect des valeurs de la République**
- **protéger les personnels**
-



Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- donner la **priorité aux savoirs fondamentaux**
- **déployer pleinement le plan "maternelle"**
- **du CM1 à la 6e, pratiquer régulièrement, systématiquement et de façon conséquente l'écriture**, qui doit être au cœur des apprentissages, au même titre que la lecture et le calcul
- mettre en place la **nouvelle 6e, étendre le dispositif Devoirs faits**
-

Permettre à chaque élève de **s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école**

L'épanouissement de nos élèves suppose qu'ils puissent construire une relation aux autres et à eux-mêmes respectueuse et positive.

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- **favoriser des comportements responsables, contribuer à construire une culture de l'égalité et du respect mutuel, participer au combat contre les violences sexistes et sexuelles à travers l'éducation à la sexualité**
- **protéger la santé mentale des élèves**
- **veiller à la bonne inclusion des élèves en situation de handicap**
- **proposer une éducation artistique et culturelle de qualité**
- **promouvoir la culture de l'engagement des élèves**
- **accélérer l'adaptation de l'École à la transition climatique et écologique**





Une **année olympique et paralympique** : contribuer à faire de la France une **Nation sportive**

La France accueille en 2024 le plus grand évènement sportif planétaire : les Jeux olympiques et paralympiques.

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- **déployer les 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école élémentaire**
- **placer les Jeux olympiques et paralympiques comme fil rouge de cette année scolaire**
-

Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de **mettre en œuvre leur projet : le CNR Education "Notre école, faisons-la ensemble"**

Collectivement partir des besoins identifiés par les équipes pédagogiques et de leurs projets, les soutenir et les accompagner.

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- **apporter systématiquement un appui aux projets susceptibles d'améliorer la réussite des élèves**
- valoriser des projets portés par les équipes auprès de l'ensemble de la communauté éducative de leur ressort territorial
- **à l'échelle d'une école ou d'un établissement, rémunérer des professeurs pour effectuer des missions complémentaires et leur donner les moyens matériels de mettre en œuvre leur projet**





Point d'attention : Fournitures scolaires pour la rentrée 2023

Budget, poids du cartable et empreinte écologique : trois priorités pour établir la liste des fournitures scolaires pour la rentrée
Liste-modèle des fournitures scolaires pour la rentrée scolaire 2023

Les écoles et établissements élaborent une liste de fournitures scolaires en tenant compte de trois facteurs :

- Un budget raisonnable pour toutes les familles
- Un cartable allégé
- Des produits triables et recyclables

<https://www.education.gouv.fr/fournitures-scolaires-pour-la-rentree-7526>



2- Le rôle des directeurs d'école : Décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école



- Décret d'application de la loi Rilhac
- Définition des missions du directeur : missions relatives au fonctionnement de l'école, missions relatives au pilotage pédagogique de l'école et missions relatives aux relations avec les partenaires de l'école
- Lui confère autorité sur l'ensemble des personnes présentes dans l'école pendant le temps scolaire
- Conditions d'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs, de nomination et d'exercice des fonctions des directeurs
- Un mécanisme d'avancement accéléré

3-Evaluations nationales CP-CE1 et évaluations CM1

À la rentrée 2023, comme les années précédentes, tous les élèves de CP et de CE1 passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques.

Cette année, les élèves de CM1 bénéficieront aussi d'évaluations standardisées qui offrent des points de repères communs à toutes les écoles et qui permettent non seulement de répondre à la difficulté scolaire avant qu'elle ne s'enracine mais aussi de suivre le parcours des élèves durant leur scolarité à l'école élémentaire.

Il est essentiel que les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers puissent bénéficier des adaptations et moyens de compensation habituels.

Les passations seront organisées par chaque école du **11 au 22 septembre 2023**.

La saisie des réponses des élèves se déroulera du **11 au 29 septembre**.

Fermeture du portail le **24 novembre**

Fiche école le **4 décembre**

Basculer des résultats dans Archipel (nouvelle application ex APAE 1^{er} degré) **en janvier 2024**

Informations évaluations 2023-2024

- Nouvelle adresse de saisie : <https://evaluations-reperes.fr>
-
- Toutes les ressources (guide des scores, fiches de remédiation) :
<https://eduscol.education.fr/887/evaluations-nationales-et-tests-de-positionnement>
-
- Expérimentations des évaluations 2024 : 33 écoles concernées dans le Bas-Rhin (expé CE2 et CM2 notamment).
-
-
-

Pour le CP et le CE1, les résultats individuels et par classe seront disponibles via le portail, dès le début de la campagne après la saisie complète de la classe.

Pour cette première campagne d'évaluations au CM1, les résultats individuels et par classe seront disponibles via le portail, à partir du 22 septembre après la saisie complète de la classe.

Les résultats des évaluations devront être **communiqués individuellement aux parents**, accompagnés des explications nécessaires.

Les professeurs des écoles veilleront à s'appuyer sur ces résultats et sur leur analyse partagée, pour renforcer le travail inter cycle avec les écoles maternelles. De même l'analyse de ces résultats et de ceux des élèves de sixième doit favoriser le travail dans le cadre du conseil de cycle 3.

Comme l'année dernière, la fiche individuelle destinée aux parents indiquera un lien vers le site ministériel, qui leur permettra s'ils le souhaitent d'accéder à davantage de détails sur le contenu des évaluations.



De même, il est mis à la disposition des professeurs des items corrigés avec analyse des erreurs les plus courantes pour favoriser l'exploitation pédagogique des résultats.

Vous trouverez sur éduscol plusieurs documents qui vous préciseront le contenu et les principes de ces évaluations :

<https://eduscol.education.fr/2295/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-cp>

<https://eduscol.education.fr/2298/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-ce1>

<https://eduscol.education.fr/3833/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-cm1>

- Descriptifs des séquences
- Exemples de passation
- Foire aux questions
- Diaporama de présentation des évaluations
- Information à destination des parents (protection des données)
- Vidéo à destination des élèves pour présenter les évaluations
- Versions numériques des cahiers et guides, y compris les versions adaptées pour élèves à besoins éducatifs particuliers
- Guide des scores
- Guides pour les accès directeur et enseignant au portail de saisie et de restitution
- Fiches d'exploitations pédagogiques.
-



Suivi de 3 écoles plus particulièrement :

- EE Krafft de Châtenois
- EE Jean Monnet de Sélestat
- EE du Quartier Ouest de Sélestat
- EP de Villé

4- Evaluation d'écoles

120 écoles évaluées en 2022-2023 dans le département

20% des écoles évaluées chaque année, au niveau académique, pour l'année scolaire 2023-2024, afin de respecter la planification sur 5 ans.

Schéma pluriannuel 1^{er} degré

L'académie de Strasbourg compte 1325 écoles publiques et privées (dont 37 écoles privées sous contrat). Sur la base d'un rythme quinquennal amenant donc à évaluer annuellement 20 % des écoles, la cible académique annuelle est fixée à 260 écoles (soit environ 80 regroupements).

		• 2022	• 2023	• 2024	• 2025	• 2026
		• 2023	• 2024	• 2025	• 2026	• 2027
• Écoles évaluées au cours de l'année scolaire (public + privé sous contrat)	• Nombre	• 224	• 260	• 260	• 260	• 260
	• %	• 17 %	• 20 %	• 20 %	• 21 %	• 22 %
	• % cumulé	• 17%	• 37%	• 57%	• 68%	• 100%
•						
• Bas-Rhin (780 écoles)	• Nombre	• 120	• 160	• 160	• 160	• 160
	• %	• 15%	• 21%	• 21%	• 21%	• 22%
	• % cumulé	• 15%	• 36%	• 57%	• 78%	• 100%



2 regroupements ; 7 écoles concernées cette année :



➡ EE Mackolsheim + EM Veil et EM Silbermann,

➡ EE Ste Foy + EM Froebel et EE Centre + EM Pesta



Calendrier :

Avant le mi-septembre 2023 : courrier des Dasen aux directrices et directeurs des écoles retenues pour l'évaluation.

- Avant fin septembre 2023 : présentation du dispositif par les IEN en conseil de maîtres
- 18-19-21 septembre 2023 : formation des directrices et directeurs d'écoles concernés (mission académique)
- Avant mi-octobre 2023 : identification du vivier des évaluateurs externes
- 20 novembre 2023 : formation initiale et continue des évaluateurs externes
- Avant fin novembre 2023 : formation des évaluateurs externes
- 15 décembre 2023 : remise des rapports d'auto-évaluation
- Janvier 2023 - mai 2024 : phase d'évaluation externe

► Temps consacré à l'auto-évaluation

Il est estimé, dans l'académie, à **18h ou plus par enseignant. (soumis au COPIL)**

Ce volume horaire pourra être pris de manière panachée et équilibrée sur :

- la journée de solidarité (maximum 6 heures)
- les deux demi-journées de réflexion et de formation supplémentaires , mentionnées dans l'Arrêté du 7 juillet 2021 fixant le calendrier scolaire (maximum 6 heures)
- le temps de formation continue (maximum 18 heures) (attention cependant à ne pas prendre la totalité des 18h si on est en n+1 constellation maths et français : conserver 6h)
- le temps de concertation.
- **L'autonomie sera laissée à chaque école de définir la répartition de ce volume horaire, en tenant compte des impératifs de formation déjà engagés** (plans maths et français, pHARe, laïcité...).



5- Projet d'écoles et TBE

- Le calendrier des projets d'écoles est désormais corrélé à celui des évaluations.
-
- Ainsi, **seules les écoles ayant participé à l'expérimentation et à la phase de pré-généralisation seront amenées à rédiger leur nouveau projet d'école.** Retour prévu pour la Tpussaint. Les autres procèderont chaque année par avenants (sauf celles concernées par l'évaluation de l'année dernière).
-
- **La conception d'un nouvel outil de formalisation et de suivi du projet d'école, en remplacement de TBE, devenu obsolète, sera mise à l'étude à l'échelon académique.**
-

Principes retenus pour le projet d'école

- Articuler clairement **le projet d'école avec l'évaluation des écoles** (conformément aux directives du CEE)
-
- Donner **plus d'autonomie aux directeurs d'écoles** (abandonner le principe des campagnes de validation, alléger la chaîne hiérarchique...)
-
- **Renforcer la place du pilotage pédagogique** via le projet d'école (indicateurs, suivi...)
-
- Faire des **liens explicites avec le projet d'académie**
-
- Donner toute sa **place à l'accompagnement** (formations, appui, dialogue avec les équipes de circonscription...)

PROJET D'ECOLE ou de regroupement d'écoles

Textes de référence :

- Loi d'orientation sur l'éducation : loi n° 89 - C486 du 10 juillet 1989
- Circulaire n° 90 - 039 du 15 février 1990
- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École et de la République : n° 2013 - 595 du 08 juillet 2013
- Conseil d'évaluation de l'École, Évaluation des écoles - 1er degré - Cadre d'évaluation, janvier 2022.

Ecole(s) :	
UAI :	
Circonscription :	
Secteur de collège :	
Nom des écoles associées au regroupement lors de l'évaluation :	
Validité :	Jusqu'à la prochaine évaluation de l'école (préciser l'année scolaire)

DECLARATION d'INTENTION

L'équipe d'école rédigera et signera ici une déclaration d'intention de mise en œuvre de son projet d'école.

Le guide méthodologique du projet d'école ou de regroupement d'écoles propose des exemples de déclarations d'intention. L'équipe pourra s'en inspirer pour élaborer sa propre déclaration d'intention au regard des spécificités de l'école ou du regroupement.

ELEMENTS DE CONTEXTE complémentaires au rapport final d'évaluation et aux portraits des écoles ou du regroupement (documents joints) :

Synthèse des principales caractéristiques de l'environnement social, économique, territorial et scolaire,

Ex : Histoire de l'école, contexte social, économique et culturel du territoire, profil des élèves, espaces scolaires et leurs abords, caractéristiques de l'école, des élèves, dispositifs propres, spécificités des personnels...

PRIORITES DE L'ECOLE suite à l'évaluation de l'école :

- 1.
- 2.
- 3.

Proposition de trame

Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement

Objectif n°1 : (saisie libre)

Indicateurs : (réunion spécifique avec la DEPP)

Contribution au projet d'académie : (menu déroulant à plusieurs valeurs reprenant les entrées du projet d'académie)

Titre de l'action n°1 et description	Identification				Compétences	Modalités d'évaluation de l'action	Echéancier
	Ecole(s)	Cycle(s)	Niveau(x)	Référent de l'action			
(saisie libre)		(cases à cocher)	(cases à cocher)		(menu déroulant à choix multiple)		

Besoins en formation	(menu déroulant à partir des mots-clés)
Régulation, dialogue de pilotage, bilan intermédiaire	(saisie libre)

(à multiplier autant que nécessaire)

Echéancier / Plan stratégique d'actions

		Année 1 : ... / ...	Année 2 : ... / ...	Année 3 : ... / ...	Année 4 : ... / ...	Année 5 : ... / ...
Domaine 1 :	Objectif 1 :	Action 1.1.1 :				Action 1.1.2 :
	Objectif 2 :		Action 1.2.1 :			
	Objectif 3 :					
Domaine 2 :	Objectif 1 :		Action 2.1.1 :			
	Objectif 2 :					
	Objectif 3 :					
Domaine 3 :	Objectif 1 :	Action 3.1.1 :				
	Objectif 2 :					
	Objectif 3 :					
Domaine 4 :	Objectif 1 :				Action 4.1.1 :	
	Objectif 2 :					
	Objectif 3 :					

Tableau de bord du projet d'école

			Année 1 : ... / ...	Année 2 : ... / ...	Année 3 : ... / ...	Année 4 : ... / ...	Année 5 : ... / ...
Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement	Objectif 1 :	Indicateur n°1 :					
		Indicateur n°2 :					
		Indicateur n°3 :					
	Objectif 2 :	Indicateur n°1 :					
		Indicateur n°2 :					
		Indicateur n°3 :					
	Objectif 3 :	Indicateur n°1 :					
		Indicateur n°2 :					
		Indicateur n°3 :					
Domaine 2 : La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire	Objectif 1 :	Indicateur n°1 :					
		Indicateur n°2 :					
		Indicateur n°3 :					
	Objectif 2 :	Indicateur n°1 :					
		Indicateur n°2 :					
		Indicateur n°3 :					
	Objectif 3 :	Indicateur n°1 :					
		Indicateur n°2 :					
		Indicateur n°3 :					
Domaine 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école							
Domaine 4 : L'école dans son environnement institutionnel et partenarial							

Projet d'école ou de regroupement d'écoles validé en conseil(s) d'école(s) :

Le :

A :

Proposition de calendrier

- Juillet 2023 : Validation du Recteur et des Dasen
-
- 28 août 2023 : Finalisation du guide méthodologique
-
- 30 août 2023 : Diffusion à toutes les écoles
-
- 20 octobre 2023 : Rédaction d'un pré-projet pour les regroupements évalués en 2022-2023 (phase-test)
-
- 22 décembre 2023 : Livraison du projet d'école dans sa version numérique
-
- Janvier 2024 : Saisie numérique du projet d'école ou de regroupement
-

IV- PACTE enseignant

➤ <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo30/MENH2320037N>



1- Personnels éligibles :

L'ensemble des personnels enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Education nationale, qu'ils soient **fonctionnaires ou contractuels** sont **éligibles** au versement de parts fonctionnelles.

Les missions complémentaires sont **accessibles indépendamment des cycles au sein desquels exercent les personnels affectés dans les écoles** et les établissements du second degré.

2- Les missions

Nature de la mission	Missions	Volume horaire
Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves	Session de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6 ^{ème} .	18 heures
	Intervention dans le dispositif « devoirs faits ».	24 heures
	Intervention dans les dispositifs « stages de réussite » et « école ouverte ».	24 heures
	Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux (*).	24 heures
Missions d'accompagnement des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique.	/
	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers.	/

3- Mise en œuvre du PACTE

Pour le premier degré, l'IEN, en lien avec les directeurs des écoles, recense les personnels volontaires (extraction OSIRIS° pour effectuer une ou plusieurs missions, en **priorisant l'attribution des missions relatives aux sessions de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6ème**. Les missions peuvent faire l'objet d'une demie part fonctionnelle.

L'accord des personnels volontaires est formalisé par une **lettre de mission signée par l'IEN**. Pour la mission d'interventions en collège, la lettre apporte autant de précisions que possible sur les modalités de réalisation (nom du collège, volume horaire, calendrier indicatif des interventions sous réserve d'ajustements en cours d'année scolaire).

Les parts fonctionnelles de l'ISAE sont **versées mensuellement, par 9ème d'octobre à juin**.

Déclinaison locale :



Constat : à partir de l'outil colibri



Secteurs de collèges	Heures de soutien ou d'approfondissement en 6ème (18h)	Devoirs faits au collège (24h)	Devoirs faits au village - collégiens niveau 6ème (24h)	Soutien renforcé dans le 1er degré (24h)	Stage de réussite	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	mise en oeuvre des projets pédagogiques innovants (type CNR, "Notre école, faisons-le")
CHATENOIS	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
CHATENOIS	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
CHATENOIS	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
CHATENOIS	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
CHATENOIS	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
CHATENOIS	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
CHATENOIS	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
MARCKOLSHEIM	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
MARCKOLSHEIM	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
MARCKOLSHEIM	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
MARCKOLSHEIM	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non
MARCKOLSHEIM	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non
MARCKOLSHEIM	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
MARCKOLSHEIM	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
MARCKOLSHEIM	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
MARCKOLSHEIM	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
MARCKOLSHEIM	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
SELESTAT	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
SELESTAT	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
SELESTAT	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
SELESTAT	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
SELESTAT	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
SELESTAT	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
VILLE	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
VILLE	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
VILLE	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
VILLE	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
VILLE	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
VILLE	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
VILLE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
VILLE	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
VILLE	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non
VILLE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
VILLE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

➤ **Mme Ferlet à Villé** positionne le soutien/approfondissement et devoirs faits sur **toute la matinée du mercredi**.

Trop complexe uniquement sur le premier créneau du mercredi matin.

- **Monsieur Finck à Marckolsheim** soulève les mêmes difficultés que Mme Ferlet. Pour le soutien/approfondissement : 3 séances le mercredi matin compatibles avec le service des PE (de 8h20 à 9h15, de 9h15 à 10h10 et 10h30 à 11h25) et deux créneaux également le mercredi matin de 8h20 à 9h15, le second de 9h15 à 10h10 pour devoirs faits.

Pour ces deux organisations à Villé et à Marckolsheim, les obligations de service et notamment la formation étant prioritaires, les PE seront libérés le cas échéant et rattraperont ces heures du PACTE. Les élèves seront répartis dans les autres groupes ou libérés selon leur EDT.

- **Monsieur Chérault du collège Mentel** positionne le soutien/approfondissement et devoirs faits **sur les pauses méridiennes en en fin d'après-midi** après les cours ou en fonction des disponibilités des PE

- 
- Nous n'avons pas abordé le dispositif : devoirs fait "village". Monsieur Finck souhaite avoir une réponse sur le cadre légal et la responsabilité avant de donner son accord.



- **Signature de la lettre de mission annexe 3 :**

Le Principal la renseigne, disposant de toutes les informations utiles puis l'envoi à l'IEN pour signature. L'IEN fera ensuite suivre le document. Nous avons noté que l'intéressé(e) (le PE) n'était pas signataire de cette fiche. Il nous semble important qu'il la signe ce qui attestera de sa prise de connaissance.

- Concernant la **préparation et le bilan des actions**, nous proposons que les Professeurs puissent se concerter sur le temps dédié à ces dispositifs de 18 ou 24h (mais pas en dehors et en plus).



4- Application de gestion de projets PACTE

Application partagée entre le Directeur et l'IEN qui permet de consulter les projets PACTE déjà déposés par les écoles et d'éventuellement les valider

- dépôt par le directeur d'un projet PACTE (1 projet par type d'action).
- L'IEN a accès à la colonne "AVIS" lui permettant de donner un avis favorable puis de valider le projet.
- le directeur pourra ensuite saisir les personnes qui assureront les actions sous la forme de parts PACTE.
- L'IEN aura accès à ces informations et pourra dialoguer avec le directeur sur le nombre de parts utilisées par l'école dans son ou ses projets afin que l'on reste dans le cadre budgétaire.
- La DSDEN pourra extraire le nombre de parts que les écoles envisagent de consommer. Cette deuxième phase est encore une phase prévisionnelle.
- Pour la 3ème étape, avec volet financier, le report se fera dans une application COLIBRIS nationale qui nous sera livrée prochainement.

1) Se connecter à l'aide de votre clé OTP (Cela ne fonctionne pas à ce stade avec l'intranet de la DSDEN)

2) Une fois l'étape OTP réalisée, cliquez sur le lien suivant : <https://si.ac-strasbourg.fr/pacte-1d/>

3)



Saisissez Identifiant : Votre identifiant

mot de passe : **votre code PIN+les 6 chiffres CLE OTP**

4)



Saisissez Identifiant : Code RNE/UAI de la circonscription

mot de passe : **Provisoire!67?**

5)

Liste des projets

[Ajouter un projet](#)

ID projet	RSE	Nom	Comment	Type	REPAREP	RSE Créateur	Compète	Date expiration	Année	Description	Devote	Objetifs	Filières	Heures	Avis IEN	Motivation	Voir l'avis	Envoyer l'avis	Statut	Imp.	Personne

Cliquer sur AVIS
pour pouvoir valider (ou non) le projet

6) page EMETTRE UN AVIS :

En bas de page, vous pouvez mettre votre avis sur le projet :

Avis actuel de l'IEN : Non vu

Nouvel avis de l'IEN : Non vu

Si vous voulez le valider, déroulez « favorable »

S'il est défavorable, vous pouvez ensuite motiver votre avis ici :

Motivation de l'avis de
l'IEN :

V-EPS

1. La rentrée scolaire 2023 sous le signe de l'olympisme et du paralympisme

- Encore possible de rejoindre les écoles déjà labellisées : **EE Jean Monnet, EE Centre, EE Ste Foy, EM Robert Schuman, EE Maurice et Katia Krafft, EM Hahnenberg, EE Bootzheim**

Double engagement:

- ↗ la mise en place de projets EPS structurants avec des clubs sportifs locaux
- ↗ Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques

Pour les écoles labellisées : appel à projets et manifestations diverses, billetterie populaire (193 400 billets réservés aux écoles qui en font la demande)

Les Jeux représentent une occasion exceptionnelle de **renforcer tous les dispositifs favorisant la pratique physique et sportive des élèves, mais aussi de porter les valeurs du sport olympique et paralympique.**

- Olivier RAGOT prend la suite de Pascal OSER et sera CPD EPS

Olivier.ragot@ac-strasbourg.fr

- Généraliser et renforcer la pratique des **30'APQ**

Renforcer les dispositifs **SRAV** et **Savoir Nager**

- les disciplines mises à l'honneur à Paris 24 : **escalade, break dance, surf et skateboard**
- Relais de la **Flamme olympique** : suivre le parcours de la flamme(notamment local) en lien avec les programmes des divers champs disciplinaires
- Les **symboles de l'Olympisme** pour une culture commune : hymne olympique, anneaux, devise, origines...
- Littérature de jeunesse: « les incroyables rencontres de Jo » , collection de 4 livres écrits par Astrid Guyard, au Cherche midi (6-10 ans), etc...

Des ressources pédagogiques régulièrement publiées:

- <https://generation.paris2024.org/>
- <https://www.reseau-canope.fr/la-grande-ecole-du-sport.html> (cycle 3)
- <https://eduscol.education.fr/929/generation-2024>
- <https://usep.org/>

2. Évènements sportifs dans la circo :



- ❖ **Planète Ovale** et coupe du monde de rugby
Coupe du monde septembre 23- dossier Usep
- ❖ **Pour les écoles labellisées Génération 2024 ;**
- ❖ Rencontre Maternelle en juin
- ❖ Semaine Sport au Château- cycle 3 du 13 au 17/05
- ❖ Semaine Olympique Sélestat Terre de jeux : juin semaine 25
- ❖ **Reprise des rencontres EPS : Piémont, Ried et Val de Villé**
Cycle 2 et 3 : Cross et Athlétisme
Cycle 1 : Gymnastique ou Olympiades en fonction des écoles participantes
- ❖ Course d'Orientation Champ du Feu 2024 : entre le 21 et 27/05

3. Les intervenants en EPS

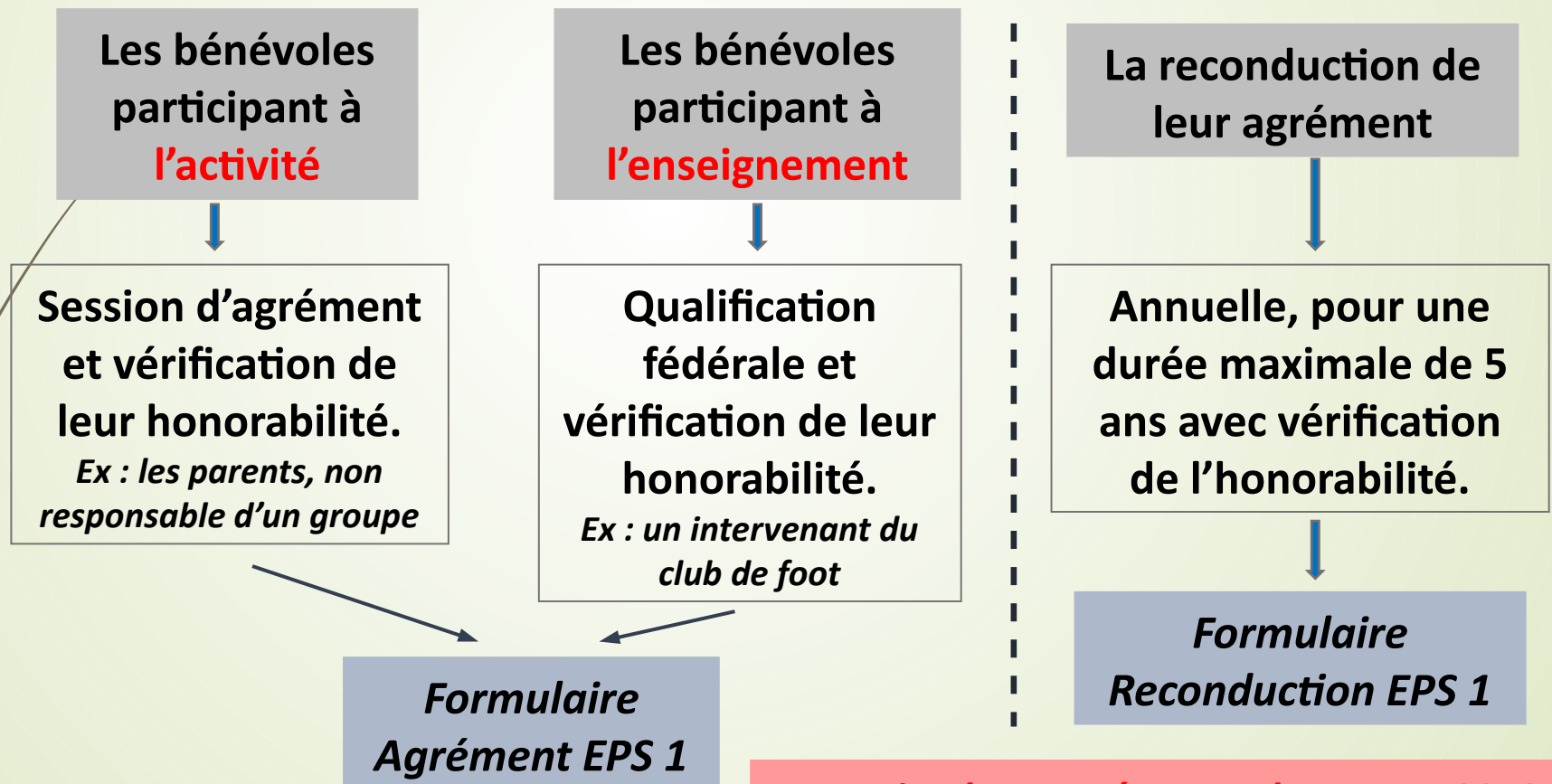
Références : Textes relatifs à l'encadrement des activités physiques et sportives pour les écoles

- BO du 12 octobre 2017.
- Circulaire départementale du 21 octobre 2021

a) Les intervenants extérieurs qui doivent être agréés par l'IEN

Deux étapes :

1. **décision** d'agrément de l'IEN ;
2. **autorisation** du directeur.



Attention ! Les agréments obtenus en 2019-2020 et avant ne sont donc plus valables.

**RECONDUCTION DES AGREMENTS
D'INTERVENANTS EXTERIEURS BENEVOLES
PARTICIPANT A L'ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**

Réf. : circ. M.E.N. n° 2017-116 du 6 octobre 2017 – B.O. n° 34 du 12 octobre 2017



NOM d'USAGE	NOM DE NAISSANCE	Prénom	Date de naissance	Ville de naissance	N° départ.	Pays de naissance	Activité encadrée	N° d'agrément	Vérification FIJAISV

AVIS DU CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION :

Nom :

Date :

Signature :

DECISION DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE OU DU DIRECTEUR ACADEMIQUE

Après vérification de l'honorabilité et sur décision du Directeur académique des services de l'Education nationale du Bas-Rhin, l'agrément pour les personnes ci-dessus est reconduit pour l'année scolaire et l'activité désignée :

Transmis en retour à l'école le :

Signature de l'Inspecteur
de l'éducation nationale

Autorisation d'intervention par le directeur d'école :

OUI / NON

Date :

Signature :

**L'honorabilité des candidats est vérifiée: consultation du FIJAISV par le CPC EPS.
Préciser le nom de jeune fille pour les femmes mariées, et le lieu de naissance pour tous.**

b) Les intervenants extérieurs **réputés** agréés

Ils sont réputés agréés car déjà reconnus par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les ETAPS et les
intervenants
professionnels agréés

*Ex : les intervenants de la
Ville de Sélestat, les
M.N.S., les intervenants
professionnels des clubs*

**Formulaire
Autorisation EPS 3,
traité par le CPC EPS**

*En cas d'interventions régulières,
signature d'une **convention**.*

Les agents de
l'état

*Ex : les professeurs
d'EPS, les PE à temps
partiel, en disponibilité
ou retraités*

Les autres personnels
diplômés

*Ex : les titulaires d'une carte
professionnelle en cours de
validité (Brevet d'état) **qui
interviennent dans une seule
école***

**Formulaire
Autorisation EPS 2
traité par le
directeur et copie à
l'IEN**

4- Réunion institutionnelle obligatoire pour la natation

1h pour tous les PE qui ont programmé un cycle natation.

- Marckolsheim : MARDI 5 septembre à 16h45 à l'EE de Marckolsheim site Ferry pour les PE concernés pour le 1^{er} trimestre
- Bassemberg : JEUDI 7 septembre à 17h à la salle de réunion de la Communauté de Communes pour les PE concernés pour le 1^{er} trimestre
- Sélestat : MARDI 12 septembre à 16 h45 à l'école Sainte-Foy pour les PE concernés pour le 1^{er} trimestre.
- ZIL et TS : Lundi 18 septembre à 17h45 à l'école Ste Foy (après la réunion de rentrée de 16h45)

Dates de passation d'agrément Natation

Les dates de passation

Les dates seront communiquées aux directeurs d'école.

Piscine des Remparts Sélestat	Piscine Aquavallées Bassemberg	Piscine Aquaried Marckolsheim
jeudi 21/09 à 17h	lundi 4/09 à 17h Vendredi 8/09 à 17h	jeudi 14/09, 3 séances programmées à 16h , 17h et 18h

5 - Nouvelle circulaire pour les sorties scolaires

- Nouvelle circulaire ministérielle parue au BO du 29.06.23
- **Assouplissement des taux d'encadrement hors activités physiques.**

École élémentaire :

Sortie sans nuitée: au moins 2 adultes dont le PE jusqu'à 30, puis 1 A pour 15

Sortie avec nuitée : au moins 2 adultes dont le PE jusqu'à 24, puis 1 adulte pour 12 élèves,

« Toutefois, à l'école élémentaire, l'enseignant peut se rendre seul avec sa classe, soit à pied, soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe »

Maternelle : au moins 2 adultes dont le PE jusqu'à 16 élèves puis 1 adulte pour 8 élèves quel que soit le type de sorties scolaires





Dématérialisation de la voie de transmission des dossiers via l'application SortiSco (au courant de l'année 23/24)



Les voyages scolaires sont désormais autorisés par l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) chargé de la circonscription, après accord du directeur d'école et information au directeur académique des services de l'éducation nationale ; tenir compte du délai supplémentaire.



Contrôle de l'honorabilité des accompagnateurs (FIJALS) des voyages scolaires



Circulaire départementale : à venir

VI- Sécurité des écoles/sécurité des élèves

1- PPMS et sécurité des écoles

Les consignes Vigipirate restent d'actualité.

Les deux PPMS (risques majeurs et attentat-intrusion) sont à mettre à jour et à transmettre dès que possible en intégralité au Conseiller prévention(Conseiller-prevention67@ac-strasbourg.fr) + **copie à l'assistant prévention de circo** : berangere.iteney@ac-strasbourg.fr

Les documents se trouvent sur le Padlet sécurité: <https://padlet.com/laurenceoswald1>

Quatre exercices sont à effectuer au courant de l'année scolaire (deux PPMS et deux incendie), les retours d'expérience (RETEX) (document à renseigner en ligne) après ces exercices.

DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) : fichier excel à compléter

Echéancier (en fonction de la future circulaire départementale) :

- Exercice d'alerte SMS et mise à jour de l'application « contact d'urgence » via Arena
 - Pour le 15 septembre : calendrier des exercices **à transmettre à la DSDEN et copie à l'IEN**
 - **Avant la Toussaint : un exercice incendie**
 - **Avant Noël : un exercice attentat intrusion.**

2- Plan de prévention de lutte contre les violences et le harcèlement

- L'article R.421-20 du code de l'éducation **et la loi Balanant du 2 mars 2022 fait du harcèlement un délit** prévoient la mise en place d'un **plan de prévention des violences, incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement, dans tous les établissements scolaires.**
-
- Elaboration d'un **plan de prévention**, même titre que le PPMS qui sera **présenté lors du 1er Conseil d'école et renvoyé en annexe du CR à l'IEN.**

Supports pour rédiger ces plans de prévention de lutte contre la violence et le harcèlement :

- Le protocole "pHARe" pour les écoles formées à la MPP
- Le protocole "harcèlement" pour les écoles qui en sont pas encore formées à la MPP.

Ces protocoles seront renseignés par les équipes :

- Dès la rentrée scolaire pour les écoles formées à la MPP : protocole "pHARe"
- A l'issue de leur formation (30% de nouvelles écoles) : protocole "pHARe"

Ces protocoles seront présentés au 1er conseil d'école.

Après renseignement, vous voudrez bien me renvoyer votre protocole

VII- Ecole inclusive :

1- ULIS :

- 1 ULIS à l'EE Ste Foy : SOHLER Anne
- ↖ 1 ULIS TDL à l'EE Jean Monnet : SCHARWATH A-Claire
- ↖ 1 ULIS à l'EE Jean Monnet : ZIMMERMANN
- ↖ 1 ULIS à l'EE de Villé : DUBUC-STRAUCH Isabelle
- ↖ 1 ULIS à l'EE Centre : EL KROUCH

2- UPE2A :

- Fonctionnement UPE2A circo de Sélestat



Poste attribué à Monsieur DIEZINGER Frédéric

0,75% rattaché à l'EE Ste Foy de Sélestat + 0,50 dans la circo d'Obernai

3 jours à Sélestat, deux matinées à Obernai.

Fonctionnement par demi journée permettant 2 interventions semaine

Cette organisation est modifiable en fonction du nbre d'élèves dans chaque secteur



Public : élève nouvellement arrivé depuis moins d'un an



3- mission de l'enseignante référente

- assure le suivi pour tous les élèves en situation de handicap d'un secteur
- réunit et anime les équipes de suivi de la scolarisation (ESS)
- rédige les comptes rendus GEVASCO réexamen
- informe, aide et conseille
- assure le lien entre les différents partenaires (Education Nationale, MDPH, parents, professionnels)

L'ERSEH intervient principalement après décision de la MDPH.

Secteur d'intervention

Secteur SUD 7 – Audrey CHEVALLIER

Relevant de l'IEN de Sélestat

Ecoles maternelles, élémentaires et primaires

secteurs collège de Villé et Châtenois

- Dont une ULIS-école

École primaire de Villé

Second degré

3 collèges

Villé , collège Béatus et Collège Mentel

- Dont 2 Ulis Collège

collège Béatus et Collège Mentel

3 lycées à Sélestat

Schweisguth, Schwilgué et Koeberlé

ESMS

IME Arc- En-Ciel

Sélestat

Classe externalisée du BRUCKHOF

Collège Mentel

UEMA Scherwiller

École Maternelle de Scherwiller

Secteur d'intervention

Secteur Sud 3 – Rachel GOLDSCHMIDT

Relevant de l'IEN de Sélestat

Ecoles maternelles, élémentaires et primaires

secteurs collège de Sélestat et Marckolsheim

- Dont 3 ULIS-école à Sélestat

Monnet, Sainte-Foy et école du centre

Relevant de l'IEN d'Erstein

Ecoles maternelles et élémentaires

secteur collège de Sundhouse

- Dont 2 ULIS-école

Wittisheim et Hilsenheim

Second degré

2 collèges

Marckolsheim et Sundhouse

- Dont 2 Ulis Collège

Marckolsheim et Sundhouse

ESMS

ITEP Pierre Paul Blanck

Ebersmunster

ITEP du Willerhoff

Hilsenheim



Pour les élèves avec PPS (= avec une compensation scolaire notifiée par la MDPH)



Les ERSEH prendront contact au cours de l'année pour programmer les ESS.

N'hésitez pas à les contacter pour les ESS qui vous paraissent urgentes.

Pour vous aider pour les premières demandes

➤ L'accès aux formulaires, calendriers et les informations diverses vous sera à nouveau envoyé par mail : vous pourrez retrouver ces informations à tout moment sur le netboard

<https://erseh67-sud.netboard.me/circoselestat/>



➤ Ce Netboard est régulièrement mis à jour et enrichi par différentes informations concernant les élèves à besoins particuliers : merci de transmettre ce lien à vos adjoints.



- Merci d'utiliser les formulaires envoyés, et non des anciens
- Merci de transmettre ces informations aux adjoints de l'école



➤ Un aide-mémoire à afficher reprenant les informations-clés figure également dans le netboard



Aide-Mémoire pour les élèves en situation de Handicap

(avec une notification MDPH ou pour lesquels une demande de compensation MDPH est envisagée)

- Si l'élève n'a pas encore de notification MDPH et qu'une demande à la MDPH est envisagée
- Si l'élève a une notification de la MDPH
 - Il a un PPS (rédigé ou non par la MDPH)
 - Il est dans le champ du handicap
- Réunions
 - Equipe éducative organisée, animée et compte-rendu fait par le directeur
 - Tenir compte au maximum du calendrier de la MDPH

Le dossier complet devra parvenir à la MDPH avant ces dates pour obtenir une réponse pour le début de l'année scolaire N+1
ULIS le 15/01 AESH le 01/03 Maintien maternelle le 31/03
 Pour les autres demandes, au fil de l'année

Important : les demandes continuent d'être traitées au fil des arrivées mais une réponse ne sera plus garantie dans les temps pour la rentrée suivante
- GEVA-Sco
 - **Première demande :**
 - utilisez le formulaire envoyé en début d'année scolaire pré-rempli avec les coordonnées de l'enseignant référent
 - c'est l'enseignant de la classe qui le complète avant la réunion et le directeur qui le finalise à l'issue de la réunion
 - **Renouvellement :**
 - l'ERSEH envoie le formulaire pré rempli au moment de l'envoi de l'invitation à l'ESS.
 - c'est l'enseignant de la classe (sous couvert du directeur) qui le complète avant la réunion et le renvoie à l'ERSEH qui le finalise à l'issue de la réunion
- Demande MDPH
 - c'est l'école qui transmet les formulaires CERFA (demande et certificat médical) et la liste des pièces nécessaires à la famille et l'aide si nécessaire à constituer le dossier.
 - c'est l'ERSEH qui transmet les formulaires à la famille, qui l'aide si nécessaire à compléter le dossier et qui l'envoie à la MDPH si besoin
- Informations à donner
 - A l'ERSEH : tout projet de demande de compensation à la MDPH (ne pas oublier de lui envoyer la copie du GEVA-Sco)
 - A l'ERSEH : tout changement ou projet de changement du projet de scolarisation (temps de scolarisation, autre orientation ou compensation à envisager, déménagement ...)
 - Possibilité d'avancer l'ESS ou d'organiser une nouvelle ESS si nécessaire
 - Au coordonnateur PIAL (si AESH) et à l'enseignant référent :
 - Le temps de scolarisation de l'élève et son planning (ne pas oublier de signaler les changements)
- Transmission de documents
 - En cas de changement d'établissement scolaire (en cours d'année ou en fin d'année scolaire), ne pas oublier de transmettre tous documents (PPRE, PAP, PPS, document de mise en œuvre, GEVA-Sco ...) au nouvel établissement

4- Les PIAL de la circonscription de Sélestat : Chrystelle Erard

■ Mise en œuvre des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés)

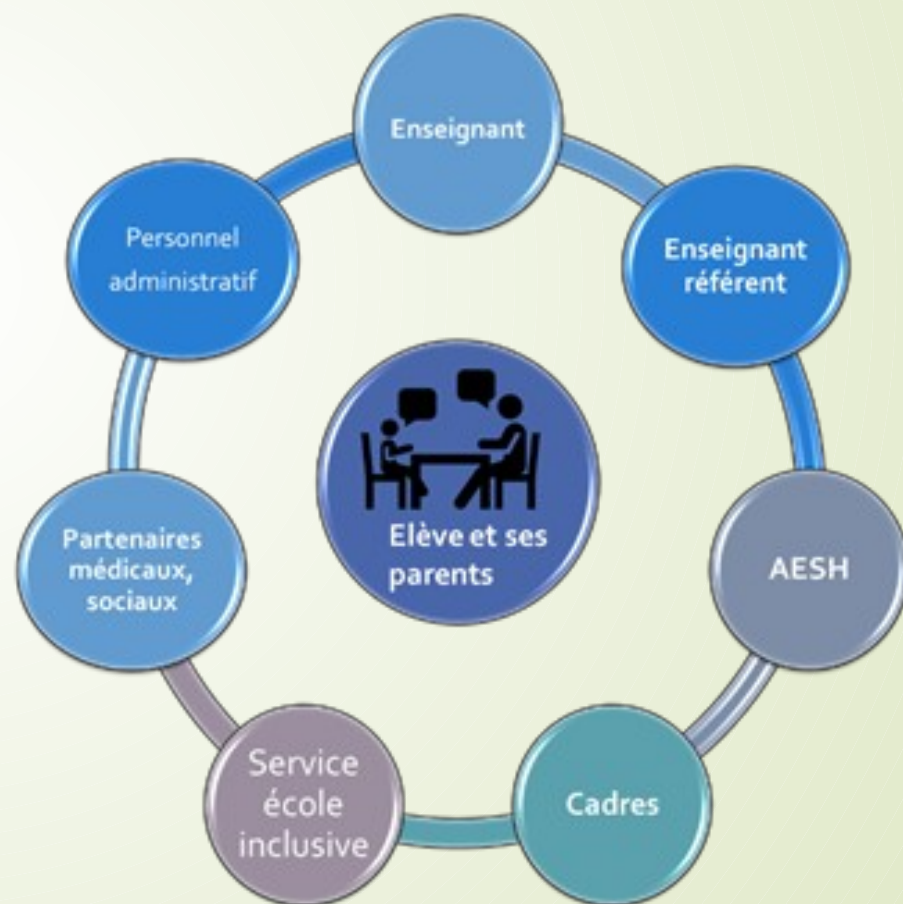
- Une nouvelle organisation permettant la mobilisation et la coordination de l'ensemble des moyens, des ressources d'un territoire pour répondre avec efficacité aux besoins des élèves en situation de handicap.

UN ACCOMPAGNEMENT HUMAIN MIEUX MOBILISE

- **Un accompagnement humain défini au plus près des besoins de chaque élève** en situation de handicap
- **Une plus grande flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement** humain pour les établissements scolaires et les écoles
- **Une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail**

UN TRAVAIL PARTENARIAL

- établissements médico-sociaux, personnels de santé... en appui
- montée en compétence de l'ensemble des personnels de la communauté éducative dans la scolarisation des élèves en situation de handicap.



Secteurs d'intervention

Bassin Sud – Chrystelle Erard

- Dans la circonscription de Sélestat

- PIAL 1^{er} degré Sélestat/Châtenois

- PIAL interdégré Marckolsheim

- PIAL interdégré Villé

- PIAL second degré Sélestat/Châtenois

-

- *Responsable du PIAL*

- Mme Charvet

- Mme Bottlaender

- Mme Charvet

- M Finck

Mme Charvet

- Mme Ferlet

- M Chérault

- Autres secteurs d'intervention (1^{er} et 2^d degré)

- Circonscription d'Erstein

- Circonscription d'Obernai

- Circonscription de Molsheim

Coordonnées utiles Education inclusive

Suivi de la
scolarisation des
élèves avec PPS,
conseils ...

Pour tous (école et parents)

Enseignant Référent pour les élèves en situation de Handicap (ERSEH)

Secteur Sélestat-Marckolsheim

Rachel GOLDSCHMIDT

Collège JJ WALTZ

10 Rue des Tabacs 67390

MARCKOLSHEIM

06 03 16 55 68

referent67.sud3@ac-strasbourg.fr

Secteur Villé-Châtenois

Audrey CHEVALLIER

Collège du Klosterwald

4 rue Belle Vue

67220 VILLE

06 27 45 66 22

referent67.sud7@ac-strasbourg.fr

Plutôt
pour les parents

Pour envoyer le
dossier de
demande, faire
appel ...

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

6a rue du Verdon

67100 STRASBOURG

0 800 74 79 00

Gestion des AESH
sur le PIAL, ...

Uniquement pour l'école

Coordonnatrice territoriale PIAL67- Bassin Sud
Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé

Chrystelle ERARD

Collège Jean MENDEL

4 avenue Adrien Zeller - 67600 Sélestat

06 29 07 38 12

coordopial.bassin-sud@ac-strasbourg.fr

Uniquement
pour les parents

Une cellule d'écoute et
de réponse aux parents
par rapport à
l'éducation inclusive et
la mise en œuvre des
notifications

Cellule départementale d'accueil, d'écoute
pour les familles d'enfants en situation de
handicap

03 88 23 39 67

cellule.accueil.ecoleinclusive67@ac-strasbourg.fr

Gestion des AESH :

- Le site SEI, l'onglet « j'accueille un AESH »

<http://www.circ-ienash67.site.ac-strasbourg.fr/wp-content/uploads/2023/01/PV-installation-AESH.docx>

- Les guides sur le site SEI :

- Guide accueillir un AESH dans un établissement du 1^e degré :

<http://www.circ-ienash67.site.ac-strasbourg.fr/wp-content/uploads/2023/01/ecole-iclusiv-directeur-ecole-1er-degre.pdf>

Conformément à la Circ du 6/06/23, deux temps d'entretien sont à organiser : un temps d'accueil suivi d'un temps de présentation :

<http://www.circ-ienash67.site.ac-strasbourg.fr/wp-content/uploads/2022/11/guide-entretien-directeur-chef-etablissement-famille-1161857.pdf>

<http://www.circ-ienash67.site.ac-strasbourg.fr/wp-content/uploads/2022/11/guide-entretien-enseignant-AESH-famille-1161855-2.pdf>

VIII- Parcours professionnel carrière et rémunération

Une évaluation sommative sous la forme de **rendez-vous de carrière**

1er rendez-vous : 2ème année du 6ème échelon

2ème rendez-vous : entre 18 et 30 mois dans le 8ème échelon

3ème rendez-vous : pour l'accès à la hors-classe, soit la 2ème année du 9ème échelon

Les enseignants ont été informés avant le début des vacances d'été par un courriel de la programmation d'un rendez-vous de carrière pour l'année 2023- 2024.

Évolution du dispositif pour cette campagne :

- réduction du délai d'annonce calendaire à 15 jours
- Pour le 3ème rendez-vous de carrière, passage de 10 à 30 % d'avis excellent potentiel

Le rendez-vous de carrière comporte une visite en classe et un entretien.



IX- Organisation du service

1- Election des représentants de parents d'élèves :

- Pour l'année scolaire 2023-2024, les dates du scrutin sont ainsi fixées :
- le **vendredi 13 octobre 2023** ou le **samedi 14 octobre 2023** ;

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2316225N>

-
- Les élections des représentants de parents d'élèves sont **organisées au plus tard avant la fin de la septième semaine de l'année scolaire.**
- **Chacun des deux parents est électeur**, qu'il soit marié ou non, séparé ou divorcé, sous réserve de ne s'être pas vu retirer l'autorité parentale.
- Chaque électeur ne dispose que **d'une voix** quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans le même établissement.
- Dans le premier degré, il y a **autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes** dans l'école
-

2- Absences et congés :

-
- - l'avis d'arrêt de travail pour raison de santé doit obligatoirement être transmis à l'IEN dans les 48h.
- - **Les autorisations d'absence** ne constituent nullement un droit, mais de simples mesures de bienveillance de la part de l'administration lorsque les nécessités de service le permettent.
- Toutes autres demandes d'autorisation d'absence relèvent de la compétence du supérieur hiérarchique. Elles doivent être **transmises à l'IEN le plus rapidement possible et doivent obligatoirement être justifiées. Sans retour de la part du secrétariat, l'enseignant n'est pas autorisé à s'absenter.**
- Les demandes d'autorisation d'absence hors du département (lieu à préciser) sont à préciser et relèvent de la DSDEN.
- Gestion des absences des AESH : Les directeurs signalent au coordinateur PIAL les absences.
-
-

Procédure :

- En cas d'absence non prévisible, il convient de téléphoner au secrétariat de l'IEN et de laisser **un message audible** sur le répondeur (quand il fonctionnera).
- Le message précise : le nom-prénom de l'enseignant absent, l'école et le niveau confié ainsi que le jour d'absence.
- La secrétaire prendra contact le plus rapidement possible.

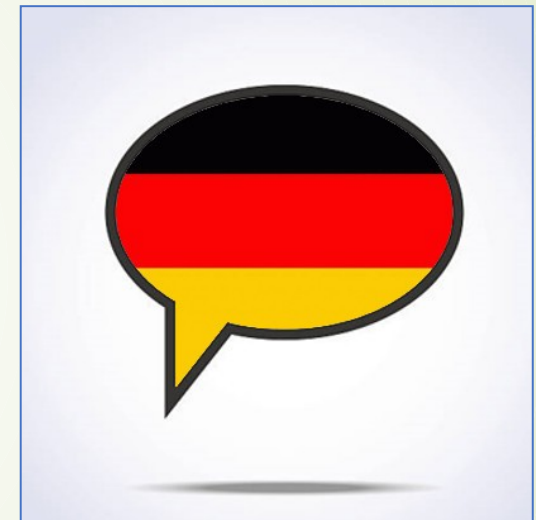
Remarque : les mails ne sont pas lus en priorité.

X- Formation continue, animations pédagogiques : **Bérangère ITENEY, Arnaud GRANDADAM**

18h, évaluation d'école, seront concernées les écoles Élémentaires de Marckolsheim, Ste Foy et Centre de Sélestat ; les écoles maternelles Silbermann et Veil de Marckolsheim, Froebel et Pestalozzi de Sélestat.

- 18h, constellations math ou français, les enseignants de cycle 2 + 1 constellation C3 de « rattrapage » et 1 constellation ZIL
- 6h, suite du travail des constellations math et français 2022- 2023 (cycle 3)
- Dans le cadre des deux ½ journées de réflexion et formation (anciennement deuxième journée de prérentrée), public précisé lors de la réunion des directeurs :
 - 6h Plan laïcité
 - 6h Plan pHARe de lutte contre le harcèlement
- Animation pédagogique Biennale d'art contemporain de Sélestat : lundi 25 et mardi 26/09 de 16h45 à 18h45
-
- Plan Maternelle

XI- Langues Vivantes Etrangères ou Régionales



RESSOURCES

Guide pour la
maternelle



RESSOURCES

Des méthodes

Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Deutsch mit Hans Hase 	Lufballons 	Komm wir spielen 
Ich lerne deutsch mit Katze und Maus 	Mach mit! 	Los! 

Nouveauté !

FORMATION

STAGES LINGUISTIQUES

Formation hors temps scolaire

- Stages linguistiques pour les PE bilingues:
vacances de février et vacances d'avril
- Stage linguistique pour les PE monolingues:
vacances d'avril

FORMATION

**Dispositif
MOBIL**

Formation MOBIL pour les enseignants titulaires issus du cursus monolingue souhaitant intégrer le cursus bilingue

- 4 sessions de 6 semaines par an
- 3 semaines de formation linguistique avec le Goethe Institut suivie de 3 semaines de formation didactique et pédagogique

DARILV

Demandes de
subvention

Speace

Rock auf'm
Schulhof

Parcours
bien-être



XII- Echéances de début d'année :

Réunion des membres du RASED : jeudi 21/09/23 à 14h à l'IEN

Réunion des remplaçants (ZIL et temps partiels) + **Réunion natation** : Lundi 18/09/23 à 16h45 à l'EE Ste Foy

Réunion T1-T2 : mercredi 13/09/23 à 9h à l'IEN

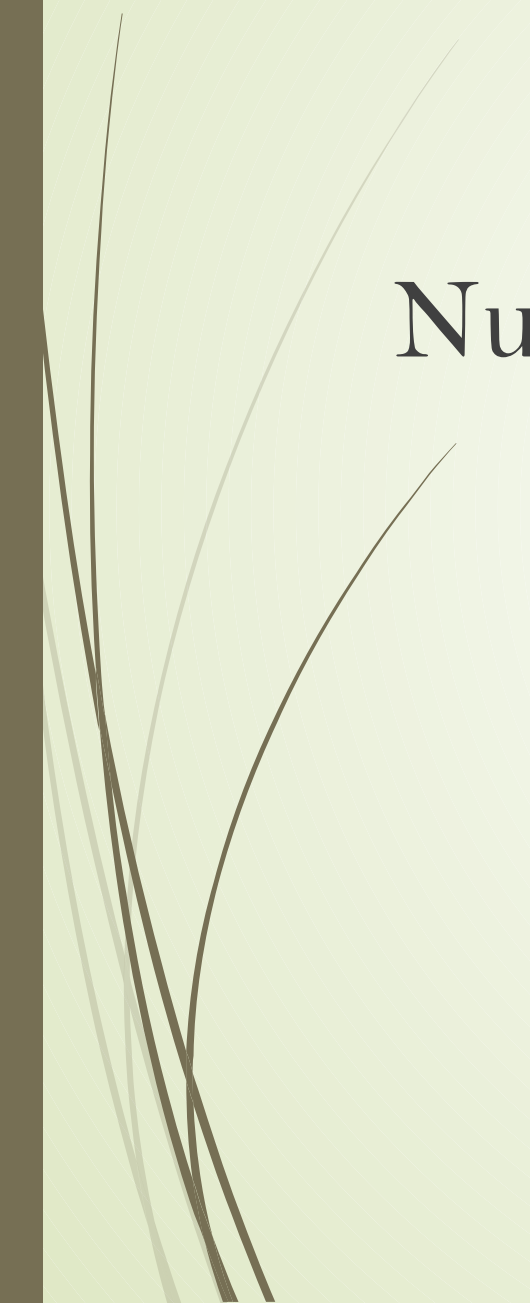
Retour de la fiche individuelle : le 15/09/23 à l'IEN

Trombinoscope d'équipe légendé.



Numéro d'urgence de l'IEN

06.82.30.45.03





Echanges, questions